Promotion Santé Auvergne Rhône-Alpes

Formation

Concevoir et animer un atelier santé avec des publics en grande précarité

Dates de la session :

19 Mar , 20 Mar , 26 Mar et 27 Mar 2026

Format & durée :

Présentiel | 4 jours - 28 heures

Lieu :

69 - Rhône | Lyon 1er

Horaires :

9h-12h30 à 13h30-17h

Groupe :

10 à 15 personnes (2p. max/structure)

Intervenant.e.s :

M. BARNOUX, formatrice PS ARA, L. Salanon, Armée du Salut

Tarif :

Sans frais pédagogiques grâce au soutien de l'ARS ARA. Les frais de déplacement et de repas restent à la charge des participants.

Contact pédagogique :

madiana.barnoux @promotion-sante-ara.org

Contact administratif :

formation69@promotion-sante-ara.org

S'inscrire

Date limite 13 mars 2026 dans la limite des places disponibles.

Inégalités sociales de santé | Précarité

La mise en place d'ateliers santé avec un public en situation de précarité est un levier essentiel, complémentaire de l'accompagnement individuel et de l'accès aux soins, pour permettre au public de mieux prendre soin de soi et développer son pouvoir d'agir. Cette formation est le fruit de l'expertise de terrain de Promotion santé ARA délégation Rhône et de l'Armée du Salut.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Identifier les liens entre santé et précarité, et l'importance des déterminants sociaux de la santé
- Repérer les axes d'intervention possibles pour agir auprès des personnes en précarité, en fonction de son cadre professionnel.
- Comprendre la construction d'une démarche et d'un projet adaptés aux publics en situation de précarité.
- Expérimenter de nouveaux outils et techniques d'animation pour se sentir en capacité de les réutiliser auprès du public.

Profils des participants

Acteurs accompagnant des personnes en situation de grande précarité et/ou développant des projets spécifiques « santé » ciblant ces publics.

Réservée aux acteurs de la Métropole de Lyon et du département du Rhône.

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous avez des besoins particuliers, merci de nous contacter afin de vérifier ensemble les possibilités d'aménagements.

Pré-requis

Développer et animer des actions directement auprès de personnes en situation de difficultés sociales.

Exercer sur le **département du Rhône**.

Programme

Jour 1: Santé, précarité, atelier santé… de quoi parle-t-on ?

- Santé globale et promotion santé : échanger sur la santé, ses déterminants et sur le cadre d'intervention des ateliers santé.
- Santé et vulnérabilité sociale : quels liens, pour quelles actions ?
- Mieux comprendre les liens entre précarité et santé et les pistes d'actions possibles.

Jour 2: Mettre en place des ateliers santé : dans quel but et comment ?

- « Des ateliers santé pour quoi faire ? » : mettre en place une approche éducative en santé et avancer avec méthode.
- Se mobiliser autour d'un projet : mettre en place une démarche participative et favoriser la mobilisation.

Jour 3 : Animer : la posture d'animateur et les outils

- « Animer : vive l'inconnu ! » : analyser des situations d'animation
- Découvrir et s'approprier des techniques et des outils au service du projet

Jour 4 : Le partenariat : travailler ensemble pour travailler mieux

- Repérer les partenaires ressources pour les actions,
- Mieux orienter vers des partenaires.

Modalités pédagogiques

Formation en présentiel dans une salle équipée et dédiée à la formation

Démarche participative qui alterne apports théoriques, travaux de groupes et mises en situation.

Mise à disposition des ressources pédagogiques via un extranet

Suivi et évaluation

Evaluation des acquis : questionnaire d'auto-positionnement avant et après la formation ; questions, exercices et mises en situation pendant la formation.

Suivi de la formation : émargement par demi-journée, remise d'un certificat de réalisation en fin de formation.

Evaluation de la formation : questionnaires de satisfaction à chaud et à froid.

Promotion Santé Auvergne-Rhône-Alpes – N° de SIREN : 323 390 161
Organisme de formation enregistré sous le n° 82 69 06 790 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.
Version du 16/10/2025